

CIRCULAIRE DE RENTREE DU COLLEGE ET DES LYCEES ANNEE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Nous espérons que cette année a permis à votre enfant de valider tous ses objectifs.

Nous vous remercions de la confiance qui nous est faite en inscrivant votre enfant dans l'Institution Saint-Joseph.

Cette rentrée scolaire est marquée par l'ouverture de l'internat qui sera à disposition des élèves des lycées (général et professionnel).

Ce dernier dispose de quarante-huit lits. Chaque chambre est composée de trois lits et est équipée d'une salle de douche. Une salle commune et une bagagerie complètent le bâtiment.

Egalement, la communauté éducative composée des membres de l'organisme de gestion, de l'A.P.E.L, de tous les personnels de l'Institution et des élèves, a longuement réfléchi sur l'aménagement de l'ancienne « cour en terre ». Le consensus s'est porté sur la mise en place d'un espace sportif. Nous manquions également d'un espace « toilettes » sur la cour qui a été réalisé.

Enfin, comme les effectifs de l'institution augmentent, nous réhabilitons une partie du deuxième étage du bâtiment historique cela va nous permettre d'enlever l'algeco.

Nous remercions sincèrement la région Auvergne Rhône Alpes pour sa très forte participation à ces projets et sans laquelle, la construction de l'internat et la réhabilitation du bâtiment historique n'aurait pu se réaliser. Tous ces projets ont un sens, celui de donner un confort de travail aux élèves et aux équipes encadrantes. Il nous faut aussi remercier l'équipe bénévole de l'O.G.E.C. et son président M Didier CHARBONNEAU qui accompagnent l'évolution très positive de notre établissement.

Afin de préparer au mieux la rentrée 2025, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans cette circulaire de rentrée.

Pour tous renseignements complémentaires, nous restons à votre disposition.

Bonne lecture et très bonne rentrée scolaire 2025.

Madame P Varenne

Chef d'établissement coordinateur.

1. Informations pratiques

L'entrée de tous les élèves du collège et du lycée se fera par le 11 rue du Faubourg de la Gironde.

Cette brochure est destinée aux familles et aux élèves. Elle est à conserver pour toute l'année scolaire. Il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. MERCI.

Un seul numéro de téléphone pour l'ensemble de l'Institution (école, collège, lycée général et lycée professionnel) est mis en service : **04 70 28 76 36.**

Dates et heures de rentrée

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	➤ <u>Lundi 1 septembre 2025 à 8h30</u> pour les élèves de 6^{ème}, 3^{ème} PM, 2^{nde} générale, 2^{nde} bac professionnel, 1^{ère} année de CAP. Fin des cours à 15h30. L'emploi du temps s'applique dès le 2 septembre à partir de 10h (le temps d'accueillir les autres classes). Une étude est organisée pour les internes et les élèves qui souhaiteraient venir dès 8h le 2 septembre 2025. ➤ <u>Internat :</u> Réunion à 17h puis réception des chambres et installation.
---	---

Dates et heures de rentrée

Un accueil (café, thé...) sera assuré par des membres de l'A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre) le 1 septembre de 8h30 à 9h00. Vous pourrez prendre des contacts et poser toutes vos questions sur la vie de l'Institution, sur cette association et sa raison d'être.

- **Mardi 2 septembre 2025 à 8h00** pour tous les autres niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale générales et professionnelles, 2^{ème} année de CAP avec une fin des cours à 15h30 pour cette première journée.

NB : Le premier jour, se présenter avec de quoi écrire (cahier de textes, trousse).

N'apporter aucune autre fourniture.

Prévoir aussi un sac pour emporter les livres qui seront distribués et le chèque de caution de 100 €.

Réunion de rentrée pour les parents

COLLEGE SAINT-JOSEPH	Niveau	Salle d'étude C 003	Avec le professeur principal dans la classe
	6° : 5/09	18h	18h45
	5° : 4/09	17h45	18h30
	4° : 4/09	18h30	19h15
	3° / 3PM : 8/09	17h45	18h30
LYCEES Général & Professionnel SAINT-JOSEPH	Niveau	Salle d'étude C003	Avec le professeur principal
	2 ^{nde} GT : 12/09	18h00	18h45
	1 ^{ère} et term GT : 8/09	18h30	19h15
	1 ^{ère} et term AGOrA et logistique : 9/09	18h30	19h15
	1 ^{ère} et term Métiers de la sécurité : 11/09	17h45	18h30
	1 ^{ère} et term MHR : 11/09	17h45	18h30
	2CAP 2 : 11/09	17h45	18h30
	Secondes pro : GATL, Métiers de la sécurité, Métiers de l'hôtellerie et restauration : 12/09	18h00	18h45
	1 CAP 1 : 15/09		18h00

Calendrier scolaire

INSTITUTION	Vacances et jours fériés :	
	Toussaint	Du Vendredi 17 octobre 2025 après les cours au Lundi 03 novembre 2025
	Noël	Du Vendredi 19 décembre 2025 après les cours au lundi 05 janvier 2026
	Hiver	Du Vendredi 7 février 2026 après les cours au Lundi 23 février 2026
	Printemps	Du Vendredi 4 avril 2026 après les cours au Lundi 20 avril 2026
	Ascension	Du Jeudi 14 mai 2026 au Lundi 18 mai 2026
	Pentecôte	Lundi 25 Mai 2026
	Eté	Samedi 4 juillet 2026

Découpage des trimestres

1^{er} septembre 2025 au 28 novembre 2025 : 1^{er} trimestre

29 novembre 2025 au 13 mars 2026 : 2^{ème} trimestre

14 mars 2026 à la fin de l'année 2026 : 3^{ème} trimestre

Administration

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Chef d'établissement coordinatrice: Madame VARENNE Pascale Responsable 6^{ème} : Madame VARENNE Pascale Adjoint de direction collège, lycée: Monsieur RENAUD Xavier/ Monsieur VERGNE Pascal DDFPT(Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles) : Madame PLASSE Christine Vie scolaire : Monsieur BALESDENS Didier/ Madame LAMOINE Corine/ Madame VIARENGO Cassandra. Internat : Madame MAYETTE Lydie Adjoint en pastorale scolaire : Monsieur FONTAINE Yann Intendance et comptabilité : Monsieur VEYSSET Christophe, Madame BONNICHON Corinne Secrétariat (examens, orientation, relations avec les familles ...) : Madame VERLHAC Sylvie Accueil de l'établissement : Madame BONNICHON Corinne, Madame CHEVALLIER Anne-Laure, Madame DUMAS Christine. Personnel d'entretien : Madame DA COSTA Marie-Emmanuelle, Madame MURAT Nathalie, Monsieur DUBOISSET Frédéric. Restauration scolaire : Madame LABRE Virginie
-----------------------------------	--

Horaires journaliers

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Accueil des élèves de 7h30 à 18h00 Horaires de cours : - Matin (amplitude maximale) : de 8h00 à 12h00 collège et lycées - Après-midi (amplitude maximale) : de 13h30 à 17h15 collège et lycée professionnel - Après-midi : de 13h à 18h en 1^{ère} et terminale lycée général (Les classes de 6^{ème} ont cours un mercredi matin sur deux). <u>La présence des élèves est obligatoire sur la cour 5 minutes avant le début des cours. Aucune sortie n'est possible entre deux heures de cours. Il est interdit de jouer sur la cour sans surveillance, c'est-à-dire en dehors des horaires de récréation.</u> Le « bulletin de présence dans l'établissement » qui est distribué aux élèves en début d'année est à rendre au professeur principal la semaine du 8 au 12 septembre. Le temps du repas est de 12h05 à 13h30 par rotations. Entrée obligatoire de tous les élèves : 11 rue du Faubourg de la Gironde. Numéro de téléphone UNIQUE école, collège, lycées: 04 70 28 76 36
-----------------------------------	--

Etudes

COLLEGE SAINT-JOSEPH	L'encadrement des élèves est assuré jusqu'à la fin des cours selon l'emploi du temps de chaque classe. Aucun élève ne pourra sortir de l'établissement de manière anticipée sans <u>l'autorisation écrite</u> de ses parents ou du responsable. Les élèves de 1^{ère} et terminale seront autorisés à sortir de l'Institution avec autorisation des parents et sur autorisation du conseil de classe, si les résultats obtenus le permettent, au début du deuxième trimestre. Le soir : étude assurée le lundi, mardi, jeudi de 16h20 à 18h00 et le vendredi de 16h20 à 17h30.
-------------------------	--

Retards et absences : Appeler L'établissement

Collège (M BALESDENS et Mme LAMOINE)et Lycées (M BALESDENS et Mme VIARENGO) Par téléphone : 04-70-28-76-36
--

- **Tout retard ou absence doit être signalé(e) dans les plus brefs délais.**
- Dès son retour dans l'établissement, l'élève doit présenter son carnet de correspondance (collège-lycées) à la vie scolaire, qui récupérera le billet justificatif signé par les parents, et l'autorisera à rentrer en cours.

- Dès 3 ½ journées d'absences non justifiées, un signalement obligatoire est fait à l'Inspection Académique.
- Dans le cas d'une circonstance exceptionnelle, un mot écrit des parents est exigé pour que l'enfant puisse sortir de l'établissement.
- Les voyages pour convenances personnelles, ne peuvent être autorisés sur le temps scolaire. Ce temps est celui des apprentissages pour les élèves.

Le Responsable du Bureau de la Vie Scolaire, M. BALESDENS, sera joignable au 04.70.28.76.45

Fournitures scolaires

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Les listes de fournitures scolaires sont disponibles sur le site Internet de l'Institution www.saintjoseph-montlucon.fr Rubrique Infos pratiques
---------------------------------------	--

Manuels scolaires

COLLEGE et LYCEES	Les manuels scolaires sont prêtés – <u>Etablir un chèque de caution de 100 €</u> à l'ordre de l'OGEC Saint-Joseph pour la rentrée. L'élève est responsable des livres qui lui sont attribués. Il doit les couvrir en début d'année. En cas de perte ou de dégradation, une facture sera émise aux parents pour compenser le préjudice.
--------------------------	---

2. Les Services et Informations financières : Service comptabilité : 04 70 28 76 41

Restauration

COLLEGE et LYCEES	L'inscription à la demi-pension donne droit aux repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis (Les mercredis pour les internes ou les élèves collés). Il est toutefois possible, en fonction de l'emploi du temps des élèves, de définir le nombre de repas pris régulièrement chaque semaine (forfait 1, 2, 3, 4 ou 5 jours. Prix unitaire : 6,95€). Vous reporterez votre choix sur la fiche « bulletin de présence dans l'établissement » distribuée le jour de la rentrée. Les passages réguliers au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement avec la carte magnétique. - Perte de la carte donnée en début d'année : Signaler le plus tôt possible la perte de la carte à la vie scolaire afin de la rendre inutilisable. Une nouvelle carte sera alors remise en circulation moyennant son rachat (10€). Pour les repas occasionnels : prévoir <u>la réservation et le paiement</u> sur EcoleDirecte au prix de 7.40€ l'unité. (onglet : Restauration). Passage au self avec la carte magnétique.
COLLEGE et LYCEES	- Tout changement de régime (externe ou demi-pensionnaire) ou du nombre de repas pris régulièrement chaque semaine doit avoir l'accord du chef d'établissement. Rédiger un courrier. - Les paniers repas sont autorisés uniquement pour les élèves <u>bénéficiant d'un PAI en cours de validité.</u>

Transports scolaires

COLLEGE et LYCEES	• Nouveaux inscrits : Les élèves doivent s'inscrire en ligne sur le site : https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier. • Elèves déjà inscrits : - Renouvellement sur le site https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier Les élèves n'ayant pas d'accès internet, peuvent retirer un dossier papier à l'accueil de l'établissement. - Les élèves reçoivent leur carte directement à leur domicile. <u>En cas de perte, le duplicata est facturé à la famille.</u> Autres départements : contacter les services de la mairie de votre domicile. SNCF : Les demandes sont à renouveler chaque année. Imprimé à retirer à l'accueil. Les trotinettes sont tolérées dans l'établissement (prévoir un antivol). En revanche, les scooters et 2 roues motorisés sont interdits.
-------------------	---

L'APEL : Association des parents d'élèves

COLLEGE et LYCEES SAINT-JOSEPH	Les parents d'élèves adhèrent à l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution moyennant le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle de 25€ (attention dans le cas où il y a une fraterie, la cotisation est facturée à l'aîné). Ainsi, ils participent à la vie de l'établissement en acceptant, par exemple, le rôle de parent délégué (ou correspondant). Ce rôle permet de participer à la vie de l'établissement ou de donner un peu de temps pour se rencontrer et être une force vive de propositions au niveau du collège et des lycées. L'association des Parents d'Elèves de l'Institution adhère à l'A.P.E.L. départementale et à l'A.P.E.L. nationale. Chaque adhérent reçoit la revue « Famille et Education ». La présidente de l'A.P.E.L. : Madame SAUZEAT. Une assemblée générale est fixée au jeudi 25 septembre 2025 à 19h00. <u>Une conférence est organisée le mardi 23 septembre 2025 à 19h : sexualité et adolescence (pour l'école, le collège et les lycées.</u> L'association proposera un « café d'accueil » le 1^{er} septembre 2025 à 8h à l'entrée de l'établissement
-----------------------------------	---

Bourses Nationales

	Le ministère de l'éducation a créé deux simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à la disposition de tous aux adresses suivantes : www.education.gouv.fr/bourses-de-college www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee Les familles pourront ainsi connaître leur éligibilité et le montant de la bourse à percevoir.
COLLEGE	• Bourses nationales de collège : Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. • Fonds d'aide aux collégiens : Dispositif ouvert aux <u>élèves de l'Allier et demi-pensionnaires</u>. Dossier à retourner à l'établissement.
LYCEES	• Les demandes sont à renouveler chaque début d'année, courant septembre. • Tout changement de situation familiale ou professionnelle est à signaler le plus rapidement possible au secrétariat du lycée.

L'internat

L'accueil à l'internat est conditionné par le paiement de la mensualité du mois de septembre. A cette fin, vous trouverez ci-joint la partie réponse à compléter et à nous retourner avec le chèque correspondant (258€ / mois comprenant le repas du soir, le petit déjeuner, la nuit, la mise en place d'activités avec un adulte le mercredi après-midi).

Madame MAYETTE est responsable de l'internat, vous trouverez son nom pour toute communication sur le site « ecole directe ».

Le règlement intérieur de l'internat sera signé par la famille et l'interne en début d'année scolaire. Un dossier est fourni à l'inscription avec toutes les modalités et besoins pour la vie à l'internat.

L'inscription à l'internat se fait pour l'année scolaire. Le règlement financier doit se faire avec un mois d'avance. Une régulation pourra être effectuée en fonction des circonstances personnelles. Un règlement intérieur spécifique est établi et l'inscription à l'internat vaut acceptation du règlement intérieur. **La réunion pour l'internat est fixée au lundi 1 septembre à 17h à Saint-Joseph. Les parents peuvent accompagner leur enfant pour installer les élèves sur site.**

Enseignements complémentaires

Partenaires	Danse «Isadora»	Judo	Foot « Montluçon Foot »	Team Tennis Club	Rugby «Ovalie Club de Montluçon »	C.H.A.T (Théâtre)	Equitation « L'étrier de Villebret »	Musique Conservatoire A Messenger
Jour (s) et horaires	Selon le dispositif de l'élève	Le mardi à Nerdre	Mardi et Jeudi de 15h30 à 17h15	Mardi à partir de 15h30.	Jeudi à partir de 15h30.	Mardi et jeudi	Mardi à partir de 15h30 et selon le dispositif de l'élève	Selon l'horaire de cours de l'instrument
Début des cours	Semaine 39 : du 22 au 26 septembre 2025.							
A contacter	Ecole Isadora 06 11 86 14 17	Mme Bouyeron 07 71 64 23 88	Mme Kappe Réunion pour les familles le 25 septembre à 18h au stade des Ilets.	Mr Nourissat 06 07 88 89 42	Mr Pzonack 06 87 08 95 94 Axel Pinel 07 88 02 33 08	Mme Varenne Par « école directe »	Mr Ezzahir 04 70 28 76 36	Mme Varenne par « école directe »

Association Sportive

Fonctionnement de l'AS:

Il est possible de participer à l'AS soit pour :- une pratique « ANIMATION » dite de loisirs,
- une pratique « COMPÉTITION ».

Les entraînements se déroulent entre 12h40 et 13h25, sous la responsabilité des enseignants d'EPS.

Les événements UNSS (ANIMATION ou COMPÉTITION) sont généralement organisés les mercredis après-midi.

Dans les 2 cas, votre enfant doit s'inscrire à l'AS auprès des enseignants d'EPS qui lui remettront la fiche d'inscription afin d'être licencié(e) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Montant de la licence : 15 euros pour le collège et 10 euros pour le lycée, avec un tee shirt.

La licence UNSS donne la possibilité de pratiquer toutes les activités de l'AS, réparties sur 1 ou plusieurs créneaux dans la semaine, et vaut pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé des activités individuelles (tennis de table, badminton,...) et collectives (volley-ball, basket-ball, futsal, football, step,...).

Les rencontres UNSS se déroulent contre des équipes d'autres établissements au niveau du District (collèges du bassin montluçonnois), du département voire de l'Académie. Une convocation est donnée aux élèves pour le mercredi concerné et doit être retournée signée à l'enseignant.

Pour les rencontres hors bassin montluçonnois, l'AS s'occupe du transport des élèves, avec horaires de départ et de retour à l'établissement.

Certains mercredis des sorties peuvent être organisées (VTT, course d'orientation, randonnée...). Une convocation sera donnée aux élèves souhaitant y participer. La convocation devant être retournée signée à l'enseignant.

Les élèves de la Section Sportive Football et les élèves qui ont un enseignement complémentaire sont obligatoirement licenciés UNSS. Les footballeurs participent aux compétitions « Excellence Football » et Futsal, ainsi qu'au cross départemental.

Date à retenir : **mercredi 17/09/2025 Journée Nationale du Sport Scolaire** ou JNSS. Les entraînements débuteront la semaine suivante.

Casiers

Collège
SAINT-JOSEPH

Des casiers fermant à clefs sont mis à la disposition des élèves à partir de la classe de 5° (les 6° ont leur classe attitrée). Ces casiers peuvent être loués à l'année, par les demi-pensionnaires. Lorsque les élèves se connaissent bien, il est possible de louer un casier pour deux. Ils sont assez grands et on peut y déposer des livres, vêtements de sport... afin d'alléger les cartables.

Le prix de la location est de 5€ pour l'année. Il est indispensable d'apporter un cadenas simple à clefs.

Réouverture du secrétariat

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :
Réouverture du secrétariat le Mercredi 20 août 2025
 Ou sur rendez-vous en passant par le site internet :
<https://www.saintjoseph-montlucon.fr>

*Toute l'équipe de l'Institution Saint-Joseph vous souhaite
une bonne année scolaire 2025-2026.*